Mis en ligne le 5 mars 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-19-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 04-03-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 29 février 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Stéphanie BESSET donnant pouvoir à Madame Anne DROGO, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur René MARTIN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-5.5-011

Autorisation de signature d'une convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la gestion d'un Espace France Services à Tullins

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a pris la compétence facultative pour la création d'un « Espace France Services » en janvier 2019.

A l'instar de l'établissement créé sur le territoire de la Valdaine, ce type de lieu permet à chaque habitant d'accéder à différents services publics en plus d'être accueilli et accompagné par des personnes formées pour effectuer les démarches administratives du quotidien.

La Commune de Tullins a témoigné d'une volonté forte de recevoir ce type d'établissement sur son territoire.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais entend confier à la Commune l'exercice pour son compte de la création et la gestion de cette deuxième maison France Services, ainsi que l'y autorise l'article L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales.

La convention proposée est d'une durée de cinq ans, et prendra effet à compter de la date de l'arrêté autorisant l'ouverture de ces locaux au public au titre de la législation applicable en matière d'Etablissements Recevant du Public (ERP).

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-19-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 04-03-2024

La Commune exercera les missions objet de la convention au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et sous son contrôle.
Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-7-1,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention de prestation de services pour la gestion d'un Espace France Services tel que joint à la délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 mars2024
Le Maire

